

SAINT IRÉNÉE

ET LA

PRIMAUTÉ DU PAPE

LEÇON FAITE À LA SORBONNE EN 1860

PAR M. L'ABBÉ FREPPEL

DOYEN DE S.^{te} GENEVIÈVE, PROFESSEUR À LA SORBONNE

ACTUELLEMENT

EVÊQUE D'ANGERS

Extrait des œuvres de Mgr. Freppel Tome IV,
S. Irénée et l'éloquence chrétienne dans la Gaule pendant
les deux premiers siècles.

ROME

Imprimerie de la Civiltà Cattolica
1870.



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2008.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

VINGTIÈME LEÇON

Saint Irénée et la primauté du Pape. — Nouveauté des hérésies comparées à l'Église. — Le maintien de la vraie foi est attaché à la succession des évêques. — Caractère apostolique de l'Église. — Nécessité pour les églises du monde entier de s'accorder dans la foi avec l'Église de Rome, à cause de sa principauté supérieure. — Examen critique du texte de saint Irénée. — Conséquences logiques qui en découlent: la suprématie du Saint-Siège et son indéfectibilité ainsi que l'infaillibilité du Pontife romain en matière de foi. — Efforts des critiques protestants pour éluder le sens du passage. — Explications de Saumaise, de Grabe, de Néander, etc. — Résumé et conclusion.

Messieurs,

C'est par le double canal de l'Écriture et de la Tradition que la révélation chrétienne est arrivée aux hommes. Entre la parole de Dieu écrite et la parole de Dieu non écrite la différence n'est que dans la forme: l'une et l'autre, dérivant d'une même source, ont droit à une égale vénération. Confié à l'Église, ce dépôt sacré se conserve au milieu d'elle dans son intégrité. Elle seule transmet sans altération l'enseignement qu'elle a reçu des apôtres, comme elle maintient le canon des Livres saints sans addition ni retranchement. Investie d'une autorité divine, elle propose à la croyance de tous et interprète dans son véritable sens la doctrine révélée. Par là, elle sauvegarde l'unité de foi parmi ses membres, en face des variations et des contradictions qui sont le partage inévitable du schisme ou de l'hérésie. En se laissant guider par elle, on ne court nul risque de s'égarer; car là où est l'Église, là est l'Esprit de Dieu, c'est-à-dire la vérité. Telle est, en résumé, la thèse que saint Irénée soutient et développe contre les gnostiques dans sa réfutation générale des hérésies.

En parcourant ce vaste plan de démonstration catholique, il est facile de voir que l'évêque de Lyon assigne à l'Église les véritables caractères qui la distinguent des sectes détachées d'elle. Nous avons vu avec quelle pompe et quelle énergie de langage il célèbre l'unité et l'universalité de l'Église. Bien que disséminée sur toute l'étendue de la terre, dans les Germanies, parmi les Ibères, chez les Celtes, en Orient, dans l'Égypte, dans la Lybie et en tous lieux, elle n'en professe pas moins une seule et même croyance, tandis que les différentes sectes, resserrées chacune dans d'étroites limites, ne s'accordent pas plus entre elles qu'elles ne sont d'accord avec elles-mêmes 1. A ces deux marques qui la font reconnaître facilement, l'Église ajoute le privilège de la sainteté. Elle est sainte dans sa doctrine qui a pour résultat de conduire l'homme à la sainteté par la pratique des vertus qu'elle recommande, tandis que les gnostiques regardent les bonnes œuvres comme inutiles au salut. Elle est sainte dans les sources de grâces toujours ouvertes au milieu d'elle, dans les dons surnaturels que Dieu ne cesse de lui conférer, dans les miracles qui s'accomplissent par l'effet de ses prières, pendant que le pouvoir des sectaires se réduit à tromper les simples par de vains artifices et par de faux prestiges. Enfin elle est sainte dans ses membres dont la vie exemplaire contraste avec les dérèglements des hérétiques: ceux-ci ne peuvent citer qu'un ou deux martyrs depuis l'établissement de la religion chrétienne, en regard de cette foule de témoins héroïques que l'Église a envoyés de tout temps vers le Père céleste; ils vont même jusqu'à enseigner qu'il n'est pas nécessaire de confesser la foi au péril de la vie. La véritable société de Jésus-Christ est là où se trouvent les martyrs, les vrais thaumaturges, les hommes d'une vertu héroïque 2. Mais, si nous pouvons la discerner sans peine à ce triple signe de l'unité, de l'universalité et de la sainteté, il est un moyen encore plus simple et plus facile de la reconnaître, c'est le caractère apostolique de l'É-

1 Saint Irénée, *adv. Haer.*, l. I, c. X; l. V, c. XX.

2 Saint Irénée, *adv. Haer.*, III, 24; II, 31, 32; V, 33; I, 6.

glise. Aucune secte ne peut y prétendre. Toutes sont plus récentes que l'Église qui, seule, remonte jusqu'aux apôtres par une succession non interrompue d'évêques et de pasteurs. C'est l'argument que saint Irénée fait valoir avec le plus de force et d'insistance contre les hérétiques de son temps. Il commence par établir que toutes les sectes sont postérieures à l'Église :

« Avant Valentin il n'y avait pas de valentiniens, avant Marcion il n'y avait pas de marcionites. Nous pouvons en dire autant de toutes les hérésies que nous venons d'énumérer : aucune d'elles n'existait avant ceux qui l'ont inventée. Valentin vint à Rome sous Hygin; il y développa ses erreurs sous Pie et y demeura jusqu'à l'avènement d'Anicet. Cerdon, le prédécesseur de Marcion, vivait du temps de Hygin, qui fut le huitième évêque de Rome depuis les apôtres : admis dans l'Église après une première confession publique de ses erreurs, il se mit à les enseigner en secret toujours prêt à les désavouer ouvertement, jusqu'à ce que, reconnu coupable d'hérésie, il s'abstint de paraître dans l'assemblée des frères. Marcion, qui lui succéda, fit des prosélytes sous Anicet, le dixième évêque à partir des apôtres. Quant aux autres hérétiques, connus sous le nom de gnostiques, ils reconnaissent pour chef Ménandre, disciple de Simon, comme nous l'avons déjà montré; du reste, chacun d'eux prend pour patron l'homme dont il partage les principes. Tous ceux-là n'ont donné dans l'apostasie que plus tard, vers le second âge de l'Église... Il résulte de là que les hérétiques sont de beaucoup postérieurs aux évêques auxquels les apôtres avaient remis le gouvernement des églises 1.»

En étudiant, l'année prochaine, le *Traité des prescriptions* de Tertullien, nous verrons avec quelle verve irrésistible l'éloquent prêtre de Carthage a repris et développé l'argument que saint Irénée tirait de la nouveauté des hérésies par rapport à l'Église. Je me

1 Saint Irénée, *adv. Hæres.*, l. III, c. IV; l. V, c. XX.

réserve de montrer, à cette occasion, que ce genre de preuves, employé avec tant de succès par les deux athlètes de la foi au II^e siècle, s'applique avec plus de justesse encore aux sectes nées depuis lors, et par conséquent bien moins rapprochées du temps des apôtres que les gnostiques. Car il suffit de changer les noms pour être en droit de répéter après saint Irénée : Avant Luther il n'y avait pas de luthériens, avant Calvin il n'y avait pas de calvinistes ; et pourtant l'Église était. Elle existait depuis quinze siècles, et pendant tout ce temps-là personne ne songeait à vous. Donc vous n'êtes pas l'Église fondée par les apôtres, puisque vous êtes séparés de son origine par une si longue suite d'années. Ce ne sera pas une étude peu curieuse que d'observer à quels faux-fuyants les réformateurs ont eu recours pour échapper à ce raisonnement si clair et si décisif : tantôt réduits à se chercher une succession à travers les Albigeois, les Vaudois et tous ces groupes de revoltés qui s'échelonnent d'âge en âge comme une protestation mille fois répétée contre la doctrine catholique ; tantôt se réfugiant dans l'hypothèse d'une Église invisible qui aurait survécu à l'apostasie de l'Église visible, etc. Mais bornons-nous pour le moment à signaler dans saint Irénée le premier modèle d'une argumentation à laquelle les écrits de Tertullien nous obligeront de prêter une attention plus sérieuse. Il est un autre point de doctrine vers lequel l'évêque de Lyon s'est vu amené par son sujet et que j'ai hâte d'examiner après lui. Si, en raison de leur nouveauté, les hérésies ne peuvent pas se flatter de remonter jusqu'aux apôtres par une succession non interrompue, il s'ensuit évidemment qu'elles n'ont pu recevoir d'eux le dépôt de la vérité. Où donc trouver ce dépôt dans son intégrité ? Là où le pouvoir de l'enseignement s'est transmis, à partir des premiers fondateurs de l'Église, par une voie régulière et légitime. C'est à cette succession des évêques qu'est attaché le maintien de la vraie foi.

« Pour ce qui est de la Tradition des apôtres manifestée par tout l'univers, il est facile de la trouver dans l'Église entière, pour qui-

conque cherche sincèrement la vérité. Nous n'avons qu'à produire la liste de ceux qui ont été institués évêques par les apôtres, et de leurs successeurs jusqu'à nous. Jamais ils n'ont su ni enseigné ce que rêvent les gnostiques. Certes, si les apôtres avaient eu quelque connaissance de ces mystères cachés que supposent nos adversaires, ils n'auraient pas manqué de les transmettre à ceux de leurs disciples qui étaient plus avancés dans la perfection et auxquels ils ne craignaient pas de confier la direction des Églises. Ils voulaient en effet que ceux qui devaient leur succéder et enseigner à leur place fussent parfaits et irréprochables, pensant avec raison que la sagesse de ces derniers procurerait à l'Église de grands avantages, de même que leurs chutes pourraient devenir pour elle une source de calamités. Mais comme il serait trop long de rapporter dans ce volume les successions de toutes les Églises, nous nous contenterons de marquer la Tradition de la plus grande et de la plus ancienne de toutes ¹, de celle qui est connue du monde entier, qui a été fondée et constituée à Rome par les glorieux apôtres Pierre et Paul. En rapportant cette Tradition qu'elle a reçue des apôtres, cette foi qu'elle a annoncée aux hommes et transmise jusqu'à nous par la succession de ses évêques, nous confondons tous ceux qui, de quelque manière que ce soit, par vaine gloire, par aveuglement ou par malice, font des assemblées illégitimes. Car c'est avec cette Église, à cause de sa principauté supérieure, que doivent nécessairement s'unir et s'accorder toutes les Églises, c'est-à-dire tous les fidèles quelque part qu'ils soient. C'est en elle que la Tradition des apôtres a été conservée par les fidèles de tous les endroits du monde ². »

¹ Dom Massuet conjecture avec raison que le texte grec de saint Irénée portait ἀρχαιστάτης, mot que le traducteur latin a rendu par *antiquissima*, la plus ancienne, mais qui devait signifier plutôt *la plus digne de respect et de vénération*; car, de fait, les Églises de Jérusalem et d'Antioche avaient été fondées avant celle de Rome.

² Saint Irénée, *adv. Huer.*, l. III, c. III.

Voilà, Messieurs, ce qu'écrivait un évêque des Gaules vers la fin du II^e siècle; et je ne crois pas qu'un évêque français, parlant au XIX^e, après les luttes nombreuses qui ont obligé la langue ecclésiastique à plus de précision et de clarté, je ne crois pas, dis-je, qu'il puisse s'exprimer sur la suprématie de l'Église romaine dans des termes plus justes ni plus énergiques. Aussi ce célèbre passage a-t-il été regardé de tout temps comme une preuve péremptoire du sentiment de l'Église primitive sur la primauté du Pape. Avant de l'examiner de près, permettez-moi de suivre jusqu'au bout le raisonnement de saint Irénée. Après avoir réduit toute la question à savoir ce que l'on croit et enseigne à Rome, il dresse le catalogue des Evêques de cette ville depuis la mort des Apôtres jusqu'à la fin du II^e siècle. Il commence par Lin dont saint Paul fait mention dans ses Épîtres à Timothée. De là, il passe à Anaclét auquel succède Clément dont l'Evêque de Lyon rappelle la puissante intervention dans le schisme de Corinthe. Viennent ensuite Évariste, Alexandre, Sixte, Télesphore, Hygin, Pie, Anicet, Soter et Eleuthère. La liste s'arrête à ce dernier sous le pontificat duquel Irénée rédigeait le troisième livre de son Traité contre les hérésies. Puis, après avoir cité les noms des douze premiers évêques qui ont occupé le siège de Rome à partir de saint Pierre, l'auteur ajoute ces remarquables paroles :

« C'est dans cet ordre et par cette succession qu'est arrivée jusqu'à nous la Tradition des apôtres dans l'Église et la prédication de la vérité. Par là nous démontrons pleinement que la foi conservée jusqu'à nos jours et transmise en toute vérité est la foi une et vivifiante confiée à l'Église par les Apôtres 1. »

Cela posé, discutons la valeur de ce témoignage. Et d'abord, je ne me servirai pas des déclarations si formelles et si explicites de saint Irénée pour démontrer que les apôtres saint Pierre et saint

1 *Ibid.*

Paul ont fondé l'Église de Rome. Dans les premières ardeurs de la controverse, il avait bien pu échapper à quelques écrivains protestants de dire, en désespoir de cause, que saint Pierre n'est jamais venu à Rome ou qu'il n'y est pas mort; mais c'est là un thème usé depuis longtemps et que les hommes sérieux du parti ont complètement abandonné. En présence du témoignage universel de l'antiquité chrétienne, un pareil dire ne saurait prétendre aux honneurs de la discussion: c'est une plaisanterie qui ne mérite pas qu'on s'y arrête. Autant vaudrait soutenir que Napoléon I^{er} n'a jamais vu l'intérieur de Paris. Aussi le dernier historien protestant de l'Église, Néander, est-il obligé de convenir que la difficulté de concilier quelques dates, en l'absence de renseignements plus détaillés sur cette époque primitive, n'est pas une raison valable pour s'inscrire en faux contre une attestation aussi ancienne que générale 1. Ce n'est donc pas sur ce point que je veux invoquer l'autorité de saint Irénée, quoiqu'elle soit de nature à faire reculer quiconque serait tenté de recommencer une vieille manœuvre qui n'a plus aucune chance de succès. Il s'agit plutôt de la suprématie que l'Évêque du II^e siècle attribue au siège de Rome: là est l'importance du texte que nous examinons. Néander s'en console par la pensée que le sentiment d'un seul homme ne saurait porter un coup mortel au protestantisme: c'est déplacer le point de la question. L'argument que fournit ce passage ne tire pas sa force de l'opinion personnelle de saint Irénée, bien qu'elle soit d'un grand poids, en raison du caractère élevé et de la science que toute l'antiquité chrétienne s'est plu à reconnaître dans l'écrivain le plus considérable qui eût surgi jusqu'alors depuis le temps des apôtres. Mais enfin, ce n'est ni le savant, ni le saint, ni le martyr qui figure ici en première ligne; c'est le témoin de la foi chrétienne pendant les deux premiers siècles. Rappelez-vous, Messieurs, ce que je disais dans mes dernières leçons sur la position toute particulière que

1 Néander, *Allgemeine Geschichte der christlichen Religion und Kirche*. Erster Band, erste Abtheilung, p. 111. Gotha, 1856.

la jeunesse de saint Irénée, son éducation, ses relations, ses voyages, ses luttes pour la foi lui assurent au milieu de l'Église primitive. L'Orient et l'Occident, les Gaules et l'Asie Mineure, les deux grandes parties du monde chrétien se rencontrent dans cet évêque de Lyon qui, après avoir été l'élève de Polycarpe et de Papias, après avoir conversé avec les disciples immédiats des apôtres, finit par résumer en un grand ouvrage la tradition de ses maîtres qu'il oppose aux novateurs. Dire d'un tel homme qu'il ignorait la croyance de son temps sur le point fondamental de la constitution de l'Église, serait une folie; prétendre que, la connaissant, il l'ait travestie ou défigurée, serait une calomnie odieuse que repoussent également son zèle pour la vraie foi, son caractère moral et les éloges que les Pères de l'Église lui ont décernés d'un accord unanime. Donc, en l'écoutant proclamer avec tant d'énergie la suprématie du siège de Rome, c'est en réalité l'Église primitive tout entière que nous entendons par sa voix. Nos adversaires l'ont bien compris: aussi n'ont-ils rien négligé pour éluder un témoignage si imposant. Voyons donc s'il y a moyen pour eux d'échapper à cette condamnation portée par l'Église des deux premiers siècles contre les sociétés chrétiennes séparées du siège de Rome.

Vous n'avez pas oublié le but que se propose saint Irénée au commencement de son troisième livre contre les hérésies: il importe de ne pas le perdre de vue, car rien n'est plus propre à faire découvrir le véritable sens d'un passage que de le saisir dans son enchaînement avec ce qui précède et ce qui suit. Le docteur catholique veut indiquer aux novateurs un moyen aussi facile que sûr de trouver la vraie foi. A cet effet, leur dit-il, vous n'avez qu'à parcourir la liste des évêques qui se sont succédé dans les différentes églises à partir des apôtres. Qu'ont-ils cru et enseigné? Tout se réduit à ce point. Mais, je le conçois, une telle opération est longue, et moi-même je ne veux pas commencer une énumération qui ne serait pas en rapport avec la brièveté de mon livre. Eh bien, nous pouvons suivre une voie plus simple et plus courte. Parmi

ces différentes églises, il en est une, la plus grande et la plus ancienne de toutes, celle qui a été fondée à Rome par les glorieux apôtres Pierre et Paul. Voyons ce qu'elle enseigne, quelle tradition elle a reçue des apôtres, quelle doctrine elle a prêchée aux hommes jusqu'à nos jours. Par là nous confondons tous ceux qui, pour un motif ou pour un autre, forment des conventicules illicites. Et pourquoi les confondons-nous par ce simple fait que nous leur montrons la foi de l'Église romaine? Parce que toutes les églises, c'est-à-dire les fidèles de tous les pays doivent nécessairement s'accorder avec cette Église, à cause de sa principauté supérieure, *propter potiozem principalitatem*. Là s'est toujours fidèlement conservée la tradition apostolique. C'est par la succession des évêques de Rome que la prédication de la vérité est arrivée jusqu'à nous. Nous n'avons pas besoin d'une autre démonstration : celle-ci suffit pleinement pour établir que notre foi est la foi une et vivifiante transmise à l'Église par les apôtres 1.

1 Sed quoniam valde longum est in hoc tali volumine omnium Ecclesiarum enumerare successiones, maximae et antiquissimae, et omnibus cognitae, et gloriosissimis duobus apostolis Petro et Paulo Romae fundatae et constitutae Ecclesiae, eam quam habet ab apostolis traditionem et annuntiatam hominibus fidem, per successiones episcoporum provenientem usque ad nos indicantes, confundimus omnes eos, qui quoquo modo, vel per sibi placentia, vel vanam gloriam, vel per caecitatem et malam sententiam, praeterquam oportet colligunt. Ad hanc enim Ecclesiam propter potiozem principalitatem necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est, eos qui sunt, undique fideles, in qua semper ab his, qui sunt undique, conservata est ea quae est ab apostolis traditio (l. III, c. III). — Au lieu de *potiozem principalitatem*, quelques manuscrits portent *potentiozem principalitatem*; le sens est absolument le même de part et d'autre. Saumaise pense qu'on lisait dans le texte grec ἐξίπρετον πρωτεύον; dom Massuet, ὑπέπρετον πρωτεύον : locutions qui expriment également une primauté réelle. Ce qu'il y a de certain, c'est que le mot *principalitas* ne saurait avoir d'autre signification, car le traducteur de saint Irénée l'emploie ailleurs pour désigner le pouvoir divin (l. II, c. I). Ce sont les deux seuls endroits de l'ouvrage où nous ayons remarqué cette expression qui appartient au vocabulaire de la basso latinité dans lequel il a d'ordinaire le sens de primauté. Voyez Ducange, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*.

Je le répète, Messieurs, il serait difficile de mieux exprimer la primauté de l'Église de Rome et le pouvoir d'enseignement qui lui appartient par-dessus toutes les autres. A moins de vouloir fermer les yeux à l'évidence, on est obligé de convenir que l'évêque de Lyon lui attribue une prérogative toute particulière et unique; sinon, que signifierait cette expression de *principauté plus puissante* qu'il lui réserve à elle seule? Saint Irénée n'a pu entendre par ce mot que la supériorité du pouvoir. Ce qui le prouve sans réplique, c'est qu'il parle immédiatement après des églises de Smyrne et d'Éphèse, l'une, dit-il, gouvernée par saint Polycarpe, l'autre fondée par saint Paul et devenue la résidence de saint Jean jusqu'au règne de Trajan; et tout en constatant que, par le fait, la foi s'est conservée pure et intacte dans ces deux illustres églises, il ne dit nullement que les fidèles de tous les pays soient tenus de s'accorder avec elles à cause d'un pouvoir spécial dont elles auraient été investies. Lui, qui a puisé sa foi dans l'église de Smyrne auprès du disciple de saint Jean, ne s'exprime de la sorte que pour l'Église de Rome. C'est avec celle-ci que les fidèles du monde entier, *eos qui sunt undique fideles*, sans excepter ceux de Smyrne ou d'Éphèse, de Jérusalem ou d'Antioche, doivent nécessairement convenir dans la foi, et cela en vertu de sa primauté. Voilà qui est clair, net, sans restrictions ni ambages. Saint Irénée fonde la nécessité de cet accord dans la foi avec l'Église de Rome sur le pouvoir qu'a reçu celle dernière de conserver et de transmettre la Tradition apostolique dans son intégrité. Loin de faire la moindre violence au texte, je me renferme le plus strictement possible dans la lettre même du passage que je viens de placer sous vos yeux.

Ceci une fois établi, examinons rapidement les conséquences logiques qui découlent du principe posé par saint Irénée. Si toutes les églises particulières sont obligées à s'accorder dans la foi avec celle de Rome à cause de sa primauté, il s'ensuit nécessairement que la croyance de l'Église romaine est la règle souveraine de la foi universelle. Tout ce qui dévie de cet enseignement normal

s'écarte de la vérité, et nous n'avons pas besoin d'autre critérium pour distinguer l'erreur. Par là, dit l'évêque de Lyon, nous confondons tous ceux qui, de quelque manière que ce soit, par vaine gloire, par aveuglement ou par malice, se laissent entraîner au schisme et à l'hérésie. Nous leur disons : vos doctrines sont contraires à celles de l'Église romaine, donc elles ne sont pas conformes à la Tradition des apôtres. Ce raisonnement coupe court à toutes les controverses qui menacent l'unité de la foi : *est plenissima haec ostensio*. Or, que faut-il conclure de ce sentiment si ferme et si explicite de l'Église primitive? L'indéfectibilité du Siège apostolique. Car, si l'Église de Rome pouvait errer dans la foi, comme il est nécessaire, d'après saint Irénée, que toutes les autres églises, sans en excepter une seule, se conforment à son enseignement, il en résulte évidemment qu'elles se trouveraient dans l'obligation d'embrasser l'erreur. La conclusion est rigoureuse. D'autre part, nous avons entendu dire à saint Irénée que là où est l'Église, là est l'Esprit de Dieu, c'est-à-dire la vérité ¹ : formule magnifique pour énoncer le dogme de l'infailibilité de l'Église. Donc il faut que l'Esprit de vérité préserve l'Église romaine de toute erreur dans la foi; sinon elle entraînerait dans sa défection toutes les autres églises obligées, suivant les paroles de l'évêque gaulois, à régler leur foi d'après la sienne. Vous le voyez, sans forcer le texte de saint Irénée le moins du monde, nous sommes autorisé à conclure que l'Église des deux premiers siècles admettait comme conséquence rigoureuse de ses principes l'indéfectibilité du Saint-Siège.

Il y a plus, Messieurs: en disant que toutes les églises du monde doivent s'unir et s'accorder avec celle de Rome, à cause de sa primauté, quel est le sujet auquel saint Irénée attribue ce pouvoir central et régulateur? Est-ce une personne morale ou un individu? Est-ce l'Église de Rome prise collectivement avec tous ses prêtres et ses fidèles? Non, c'est son chef, l'évêque chargé du soin de la

¹ Saint Irénée, *adv. Haer.*, l. III, c. XXIV.

gouverner. Là-dessus, ses paroles ne sauraient donner lieu à aucune équivoque. Nous venons de l'entendre: c'est uniquement à la succession des évêques qu'il attache le pouvoir de l'enseignement et la conservation de la vraie foi. Voilà son principe fondamental dans la réfutation des hérésies. Aussi, après avoir rappelé l'obligation qu'ont les fidèles du monde entier de s'accorder avec l'Église de Rome où la Tradition apostolique s'est toujours conservée pure et intacte, il désigne par leurs noms ceux aux mains desquels ce dépôt a été confié: il produit la liste des douze évêques de Rome qui se sont succédé sur ce siège depuis le temps des apôtres, et il conclut ainsi: « C'est dans cet ordre et par cette succession qu'est arrivée jusqu'à nous la Tradition apostolique et la prédication de la vérité. »

Donc, ce sont les évêques de Rome qui, d'après saint Irénée, ont été constitués les gardiens, les dépositaires de la vraie foi; et comme toutes les autres églises sont tenues de s'accorder avec celle de Rome, il s'ensuit nécessairement qu'elles doivent se conformer à l'enseignement de l'évêque de cette ville, car c'est lui qui a reçu de ses prédécesseurs et qui transmet à ses successeurs la vérité traditionnelle. D'où il résulte également que, si l'Église de Rome a un droit de primauté sur toutes les autres églises, *potiorem principalem*, son chef est le primat de tous les autres évêques; car c'est aux évêques, dit saint Irénée, que les apôtres ont confié les pouvoirs qui s'exercent dans l'Église. Et si l'Église de Rome ne peut pas défaillir dans la foi, parce que toutes les autres églises ont l'obligation de s'accorder avec elle, ce privilège ne peut être attaché qu'à son chef auquel a été confié le dépôt de la Tradition: en d'autres termes, l'infailibilité du Pontife romain en matière de foi découle rigoureusement de l'indéfectibilité du Saint-Siège et de l'Église entière. Ici, Messieurs, je ne crains pas d'user de répétitions, afin d'expliquer clairement tout ce que renferme le passage de saint Irénée. Là où est l'Église, là est l'Esprit de Dieu, et avec lui la vérité: ce qui revient à dire que l'Église, assistée de l'Esprit Saint, est préservée par là de toute erreur dans son enseignement, ou qu'elle est infailible. Tel est le grand principe que pose ailleurs

l'Evêque de Lyon. Or, dit-il, dans l'endroit que nous examinons, il faut que les fidèles de tous les pays conviennent dans la foi avec l'Église de Rome à cause de sa primauté: il est donc de toute nécessité que la foi se conserve pure et inaltérable dans l'Église romaine, autrement tous les fidèles seraient obligés à s'accorder avec l'erreur, et c'en serait fait du principe de saint Irénée ou de l'infailibilité de l'Église. Mais quel est le gardien et le dépositaire de la foi dans l'Église romaine? C'est l'Evêque, répond saint Irénée. Conséquemment le dépôt de la foi ne peut ni se perdre ni s'altérer entre les mains de l'évêque de Rome: sinon, il serait perdu ou altéré pour l'église romaine qui le reçoit de son chef, et, par suite, pour toutes les autres églises dont le devoir indispensable est de s'accorder avec celle de Rome. L'infailibilité doctrinale du Pontife romain assure l'indéfectibilité du Siège apostolique et, par là, celle de l'Église universelle: c'est la clef de voûte qui soutient et couronne tout l'édifice chrétien. Voilà pourquoi, après avoir affirmé la primauté de l'Église romaine, la nécessité d'un accord unanime des autres Églises avec elle, le privilège qu'elle possède de conserver toujours saine et intacte la Tradition des apôtres, le docteur catholique du II^e siècle nomme l'un après l'autre les douze évêques de Rome qui se sont succédé depuis saint Pierre et résume toute son argumentation par ces paroles que je ne me lasse pas de répéter:

« C'est dans cet ordre et par cette succession des Evêques de Rome qu'est arrivée jusqu'à nous la Tradition des apôtres dans l'Église et la prédication de la vérité. Par là nous démontrons pleinement que la foi conservée jusqu'à nos jours et transmise en toute vérité est la foi une et vivifiante confiée à l'Église par les Apôtres 1. »

Vous ne m'accuserez pas, Messieurs, d'avoir rien ajouté au texte de saint Irénée dont je me suis borné à reproduire les propres ex-

1 Saint Irénée, *adv. Hæc.*, l. III, cap. III.

pressions, en marquant la liaison intime des idées et les conséquences logiques qui en découlent. Nous allons maintenant faire la contre-épreuve, en examinant les explications de nos adversaires. La persévérance et l'insuccès de leurs efforts pour éluder un témoignage si embarrassant prouvent à la fois l'importance du passage et la difficulté qu'on éprouve à le détourner de sa véritable signification.

Je commence par l'explication de Saumaise, critique calviniste du XVII^e siècle ¹. Il avoue d'abord qu'il n'y a pas moyen de prêter aux paroles de saint Irénée un autre sens que celui d'un accord dans la foi avec l'Église de Rome, accord qui est une nécessité et un devoir pour toutes les autres églises. De plus, il reconnaît que l'évêque de Lyon regarde l'Église romaine comme la principale et la première de toutes; mais pour écarter du protestantisme le crime de rébellion, il s'efforce d'atténuer la portée du texte. A l'entendre, saint Irénée se contenterait de proposer l'Église de Rome comme un modèle à suivre, un exemple de vigilance et de sincérité dans la conservation de la foi. La croyance de tous les fidèles doit concorder avec la sienne, car c'est elle qui, par le fait, a su maintenir dans toute sa pureté la Tradition apostolique. Saumaise s'imaginait sans doute que personne après lui ne lirait attentivement le passage en question. Saint Irénée ne dit nullement que tous les fidèles ont l'obligation de s'accorder dans la foi avec l'Église de Rome, par le seul et unique motif que celle-ci a gardé dans son intégrité la Tradition des apôtres, mais à cause de sa primauté supérieure, *propter potiozem principalitatem*: c'est sur la supériorité du pouvoir ou sur la primauté qu'il base la nécessité de cet accord. Et, en effet, ôtez ce pouvoir suprême ou cette primauté, il n'était pas plus nécessaire de se mettre d'accord avec l'Église de Rome qu'avec celles de Smyrne et d'Éphèse, dans lesquelles, par le fait, la vraie foi s'était conservée jusqu'alors non moins qu'à Rome, comme saint Irénée le constate lui-même. Il s'agit

¹ *De primat. Pap.*, c. v, p. 65, édit. Lugd. Bat., 1645.

donc bien d'une prééminence réelle et effective, d'une prérogative spéciale qui oblige tous les fidèles du monde entier à conformer leur croyance à celle de l'Église romaine, prérogative dont cette dernière jouit toute seule, et à laquelle ne participent ni les églises de Smyrne et d'Éphèse, ni aucun autre siège fondé par les apôtres. Voilà ce que Saumaise affecte de méconnaître, mais ce qu'une étude tant soit peu attentive du texte fait ressortir avec évidence.

Frappé de l'insuffisance d'une explication qui laissait au texte de saint Irénée toute sa force, Grabe, critique anglican, en proposa une autre qui, vous allez en juger, à défaut de tout autre mérite, possède du moins celui de l'originalité ¹. Saumaise n'avait pu s'empêcher d'avouer, avec beaucoup de loyauté, que saint Irénée admet l'obligation qu'ont les fidèles du monde entier de s'accorder avec l'Église romaine dans la foi; il ne s'agit pas d'autre chose, en effet, dans une argumentation dont le but unique est de montrer où se trouve la véritable doctrine de Jésus-Christ. Eh bien, le croirait-on? Grabe ne découvre pas un mot de tout cela dans l'endroit que nous étudions. Il n'y est pas question pour lui de la primauté de l'Église romaine, ni de la communion de foi et de charité des fidèles avec elle; le sens du passage est tout différent. Le voici: cette phrase, « toutes les églises, c'est-à-dire les fidèles du monde entier, doivent nécessairement converger vers l'Église romaine à cause de sa principauté supérieure, » désigne le concours de ceux que les différentes églises envoyaient à Rome pour défendre la cause des chrétiens auprès des empereurs, en raison du pouvoir suprême dont ceux-ci étaient revêtus ². J'en demande pardon à un critique aussi

1 Édition de saint Irénée par Jean-Ernest Grabe, Londres, 1702.

2 Ce qu'il faut remarquer en passant dans cette singulière explication, c'est que le critique anglican attache au mot *potior principalitas* l'idée d'une souveraineté véritable, puisqu'il y voit le pouvoir impérial qui, certes, était réel et même absolu. On voit par là combien nous avons raison de dire que saint Irénée attribue au siège de Rome un pouvoir souverain sur toute l'Église; car appliquer l'expression aux empereurs romains, dont il n'est nullement question dans le texte, c'est une pure facétie.

distingué que Grabe, mais je dois dire qu'il est difficile d'être plus plaisant dans un sujet plus sérieux. Qu'est-ce que les empereurs romains ont à voir ou à faire dans le texte de saint Irénée? Y a-t-il une syllabe qui motive une pareille intrusion? Qu'avait de commun le pouvoir de Commode ou de Septime-Sévère avec la règle de foi catholique que l'évêque de Lyon se propose de tracer? On croit rêver en lisant des interprétations de ce genre. Il s'agirait, d'après Grabe, de l'affluence des chrétiens qui venaient à Rome présenter des requêtes aux empereurs païens. Voilà donc les fidèles de tous les pays, *eos qui sunt undique fideles*, obligés de se rendre à Rome pour adresser des pétitions aux Césars! Il faut convenir que c'est là une obligation toute neuve, dont personne n'avait jamais entendu parler avant Grabe. Mais, du reste, il n'y a pas trace de toutes ces imaginations dans le passage que j'ai placé sous vos yeux. Saint Irénée ne parle nullement d'un concours matériel ou d'un voyage de tous les fidèles vers la ville de Rome, mais d'un accord moral avec l'*Eglise romaine*; c'est à cette dernière qu'il applique le mot « principauté plus puissante, » et non aux empereurs romains auxquels il ne songe pas le moins du monde. En vérité, Messieurs, il faut que le texte de saint Irénée pris en lui-même soit d'une clarté irrésistible, pour qu'on se trouve réduit à le tourner ainsi par des explications bizarres qui n'ont aucun rapport avec le sujet que traite l'évêque de Lyon.

Je regrette, pour la réputation de Néander, qu'il n'ait pas cru devoir abandonner plus franchement l'hypothèse de Grabe. Rien de plus indécis, ni de plus embarrassé que son interprétation du texte de saint Irénée. D'abord il laisse de côté ce qu'il y a d'essentiel dans le passage pour se rejeter sur une proposition incidente à laquelle il ne trouve pas de sens bien naturel ¹. Il glisse avec plus d'adresse que de sincérité sur la raison qu'allègue l'écrivain du ⁱⁱ siècle pour motiver la nécessité d'un accord des autres églises avec

¹ Néander, *Allgemeine Geschichte*, etc., t. 1, p. 111 et 112.

celle de Rome, à savoir la primauté, *potior principalitas*. Ce qui attire de préférence son attention, c'est un membre de phrase que nous pourrions même retrancher sans affaiblir l'argument: « En elle a toujours été conservée par les fidèles de tout pays la Tradition qui provient des apôtres 1. » L'historien de Berlin se demande ce que peut signifier cette proposition. Nous allons satisfaire à son désir. Elle signifie que les fidèles de tous pays ont toujours conservé la tradition des apôtres dans l'Église de Rome, comme dans l'Église centrale, qui en a la garde et le dépôt; absolument comme l'on dirait: C'est dans la royauté, dans le pouvoir central, que la France a conservé pendant des siècles ce qui a fait son unité et sa force. A coup sûr, voilà un sens très-raisonnable; et l'on n'a nul besoin de soupçonner, avec Néander, une de ces interpolations que la critique protestante est toujours prête à imaginer lorsqu'elle veut se débarrasser d'un témoignage qui la gêne. Après avoir hasardé cette première attaque, le professeur allemand essaye d'atténuer la portée des paroles de saint Irénée. Il ne craint pas de reprendre en partie la malheureuse explication de Grabe, en soutenant que l'évêque de Lyon veut parler de l'affluence des fidèles qui venaient de tous les pays pour se rencontrer dans la capitale de l'empire: un concours si nombreux, dit-il, devait avoir pour résultat naturel d'y maintenir la Tradition des apôtres plus fidèlement que partout ailleurs, car la moindre déviation y eût éclaté aussitôt aux yeux de tout le monde. A l'appui de cette supposition, Néander ci-

1 « In qua semper *ab his* qui sunt undique, conservata est ea quae est ab apostolis traditio. » Le docteur Gieseler propose de lire: « En elle a toujours été conservée *pour* les fidèles de tous pays la tradition des apôtres. » Il pense que l'interprète latin a mal rendu le datif grec par l'ablatif *ab his*. Cette conjecture de l'érudit protestant, appuyée par Néander, est fort plausible et fortifiée à merveille notre sentiment. L'Église de Rome conserve, en effet *pour* les fidèles de tous les pays la foi dont elle a le dépôt. Mais nous ne demandons pas à la critique protestante d'ajouter une nouvelle force à notre thèse par les corrections qu'il lui plait de faire: le texte latin offre un sens suffisamment clair.

te avec complaisance un texte d'Athénée qui appelle Rome le résumé de l'univers, la ville dans laquelle s'établissent, pour ainsi dire, toutes les autres ¹. Mais la question n'est pas de savoir ce qu'Athénée a pu dire de la Rome païenne, mais ce que saint Irénée a dit de la Rome chrétienne; or il ne parle pas d'un voyage de toutes les églises vers Rome: c'est lui prêter gratuitement une absurdité palpable. Si c'est à la présence des empereurs païens et à l'importance politique de Rome qu'il attribuait la prééminence de l'Église de cette ville, il aurait dû, ce semble, produire la liste des Césars, au lieu de dresser le catalogue des évêques de Rome, auxquels il rapporte la conservation de la vraie foi, et non pas à un concours de fidèles venus de toutes les parties du monde. Bien loin de tirer des arguments de la grandeur sans égale de l'Église romaine, de son antiquité, de sa renommée universelle, de sa fondation par les glorieux apôtres Pierre et Paul, et enfin de sa principauté supérieure, il aurait dû faire valoir les privilèges qu'assuraient à la ville de Rome son rang de capitale du monde, ses empereurs, sa cour, son sénat... Encore une fois, Messieurs, ce sont là de pitoyables raisons imaginées pour couvrir une défaite qu'on ne veut pas avouer. Aussi Néander est-il obligé de convenir que son explication fondée sur l'affluence des fidèles vers Rome est sujette à des difficultés; et il n'est pas éloigné de reconnaître comme nous qu'il s'agit bien de la nécessité d'un accord moral des autres églises avec celle de Rome ². Enfin, après avoir contourné le texte de saint

¹ Athénée, *Deipnosoph.*, l. I, §. 36: οἰκουμένης δῆμον τὴν Ῥώμην, τὴν Ῥώμην ὄντιν ἐπιτομήν τῆς οἰκουμένης, ἐν ᾗ συνιδεῖν ἔστιν ὅπως πάσας τὰς πόλεις ἰδρυμένας. Néander n'a pas vu que le rapprochement qu'il veut établir entre les textes de saint Irénée et d'Athénée détruit toute sa thèse. Il ne peut pas nier que la Rome impériale fût la capitale de l'empire et le siège du gouvernement; si donc c'est à cette prérogative qu'elle devait de pouvoir être appelée l'abrégé du monde, il faut en dire autant de la Rome chrétienne. Elle aussi résume en quelque sorte toutes les autres églises parce qu'elle en est le centre ou la tête. Nous acceptons de grand cœur la similitude.

² Il importe peu que le mot latin *convenire ad Ecclesiam* ait eu pour équivalent dans le texte grec *συμβάλειν*, comme le prétendent Gieseler et

Irénée, retranché de-ci de-là, tortillé un membre de phrase après l'autre, essayé de toutes les interprétations sans se prononcer pour aucune, l'historien de Berlin finit par déclarer que le protestantisme n'est nullement intéressé dans la question. C'est une consolation que nous ne voulons pas lui enlever.

Sans doute, Messieurs, nous aussi nous admettons que les chrétiens orthodoxes et les hérétiques même affluaient vers Rome de toutes les parties du monde, dans les deux premiers siècles de l'Église, bien qu'il ne s'agisse nullement de ce fait dans le texte de saint Irénée ; mais c'est là précisément ce qui confirme le sentiment universel de l'Église primitive touchant la primauté du Siège apostolique. Car, quel autre motif aurait pu les attirer au milieu d'une ville où les fidèles étaient contraints de se réfugier dans les catacombes, où la persécution sévissait avec plus de force que partout ailleurs ? Ce n'est certes pas le pouvoir impérial, ni leurs sympathies pour la Rome païenne. Les terribles malédictions de l'Apocalypse contre la ville qui s'enivrait du sang des martyrs étaient présentes à tous les esprits ; et le nom de Babylone, qu'elle recevait quelque-

Nitzsch, ou συνέγγεσθη, comme le suppose Néander. Ces deux expressions signifient également, au sens figuré, être d'accord ou d'intelligence ; et si Néander s'ingénie à soutenir que la dernière ne peut avoir qu'une signification matérielle, cela prouve, pour me servir d'un mot de Montaigne, que les passions religieuses, non moins que les troubles politiques, sont mauvais grammairiens. D'ailleurs, à quoi bon disputer sur de pures suppositions, puisque nous ne possédons plus le texte grec ? Il est difficile de se faire une idée de toutes les licences que certains critiques protestants se sont permises à l'égard du texte de saint Irénée, dans le but d'en dénaturer le sens. L'un se plaît à changer le *conservata traditio* en *observata* ; l'autre rapporte, contre toutes les règles de la syntaxe, à toutes les églises ces mots *in qua conservata est traditio*, que la liaison grammaticale et l'ordre logique obligent également de rattacher à l'Église romaine. Je dois ajouter que Néander blâme avec vivacité ces remaniements arbitraires. Tout cela prouve évidemment l'importance du texte de saint Irénée et la difficulté qu'éprouvent nos adversaires à se tirer de l'embarras qu'il leur crée.

fois dans la langue chrétienne, indique assez la répulsion qu'on éprouvait généralement pour la capitale de l'idolâtrie. Il serait tout aussi déraisonnable de vouloir expliquer l'affluence des fidèles vers Rome par l'hypothèse que cette ville aurait été le centre intellectuel de l'ancien monde : Alexandrie l'était bien davantage ; Athènes, Marseille même, avaient des écoles plus florissantes que Rome. Qu'est-ce donc qui attirait vers cette ville, théâtre principal de la persécution, vers cette Église opprimée entre toutes, qu'est-ce qui attirait dans son sein les hommes les plus illustres du monde chrétien, les Polycarpe, les Irénée, les Hégésippe, les Justin, les Tatien ? Et d'un autre côté, pourquoi les chefs des sectes primitives, les Cerdon, les Marcion, les Valentin quittaient-ils la Syrie et l'Asie Mineure pour venir répandre leurs erreurs parmi les chrétiens de Rome ? La raison en est toute simple. Les uns savaient fort bien, comme dit saint Irénée, que toute église a l'obligation de s'accorder dans la foi avec celle de Rome, à cause de sa primauté. Les autres comprenaient, pour la même raison, que leurs efforts n'aboutiraient à aucun résultat, aussi longtemps qu'ils n'auraient pas réussi à faire partager leurs sentiments à l'Église principale, à celle que tous les fidèles appelaient la gardienne et la dépositaire de la vraie foi. Après cela, que leur importait, à ceux-ci comme à ceux-là, que Rome fût la capitale de l'empire, que les Césars y eussent établi leur résidence, qu'on y vît, selon l'expression de Pline et d'Athénée, le résumé, l'abrégé du monde ? Tout cela n'était pour eux d'aucun intérêt. Ce qui leur importait, c'était de puiser la doctrine à la source la plus authentique et la plus pure, ou bien de se couvrir d'une autorité reconnue par tous et dont la complicité vraie ou prétendue pût servir leurs desseins. Voilà ce qui amenait à Rome, avec des intentions bien diverses, les défenseurs de l'orthodoxie et les hérésiarques : cette affluence de chrétiens dont parlent nos adversaires, et que nous tenons pour un fait certain, n'est pas un des moindres témoignages rendus à la primauté du Siège apostolique.

Le dernier critique protestant qui se soit occupé du texte de saint Irénée n'a pas cru pouvoir nier que l'évêque de Lyon proclame la nécessité d'un accord dans la foi avec l'Église romaine; mais, pour échapper à la conséquence qui découle de là contre les communions dissidentes, il s'est appuyé sur un fait que Néander et Grabe avaient également allégué dans le même but ¹. Ce qui prouve, dit-il, que saint Irénée n'attribue pas à l'évêque de Rome un pouvoir de juridiction sur l'Église universelle, c'est son attitude en face du pape saint Victor dans la question des quarto-décimans, dans la controverse entre le pontife romain et quelques évêques de l'Asie Mineure touchant le jour où l'on devait célébrer la Pâque. Il faut être doué d'une audace peu commune pour chercher une objection dans ce qui fournit au contraire une preuve irrécusable de la prérogative du Siège apostolique. Nous avons démontré, l'an dernier, en analysant les premières lettres des papes, que ce débat liturgique sur la célébration de la Pâque fait ressortir l'autorité souveraine qu'exerçaient les successeurs de saint Pierre, au II^e siècle, en Orient aussi bien qu'en Occident ². C'est pourquoi nous ne reviendrons là-dessus que pour déterminer le rôle de saint Irénée dans cette mémorable discussion. Or, l'évêque de Lyon ne conteste nullement au souverain Pontife le droit d'excommunier les Orientaux; de plus, il partage son sentiment sur le fond même de la question. Seulement, il estime que la gravité de cette sentence comminatoire n'est pas en rapport avec le peu d'importance du point en litige. A son avis, au lieu de déployer une si grande sévérité dans une affaire de pure discipline, qui ne touche pas au dogme, il vaudrait mieux user de la tolérance qu'avaient montrée les prédécesseurs de Victor. Voilà toute la substance de sa lettre au pape, dont Eusèbe nous a conservé un fragment ³. C'est une remontrance respectueu-

¹ *Die christliche Kirche an der Schwelle des Irenacischen Zeitalters*, von D. Graul; Leipzig, 1860, p. 138.

² *Les Apologistes chrétiens au II^e siècle, Tatien, Hermias etc.*, leçon XIX, p. 397 et suiv.

³ Eusèbe, *Hist. ecclès.*, v, 24.

se, telle que tout évêque catholique pourrait en adresser une, en pareil cas, au chef de l'Église; mais il faudrait vouloir s'aveugler soi-même pour y trouver la négation d'un droit quelconque. Cette tentative de conciliation fait honneur au caractère de saint Irénée dont elle prouve le zèle pour les intérêts de l'Église; il est même probable qu'elle eut un plein succès auprès du pape, en l'empêchant de donner suite à la menace d'excommunication qu'il avait lancée contre Polycrate d'Éphèse et ses partisans: c'est du moins le résultat qu'attribue à cette intervention pacifique saint Anatole d'Alexandrie, dans son *Livre sur la Pâque* composé vers la fin du III^e siècle. En tout cas, cette démarche entreprise par l'évêque de Lyon dans un esprit de modération et de charité chrétienne ne contredit d'aucune façon le sentiment qu'il exprime ailleurs sur la suprématie de l'Église romaine.

Je crois, Messieurs, la contre-épreuve suffisante. Les explications tentées par nos adversaires sont la meilleure confirmation de notre sentiment. Pour échapper à l'argument que nous tirons du texte de saint Irénée, ils sont obligés de recourir à des interprétations aussi arbitraires que frivoles. Dès lors, le témoignage si éclatant du disciple de saint Polycarpe en faveur de la primauté du siège de Rome continue d'accabler les sectes dissidentes du poids de son autorité. Toutefois, ce témoignage est loin d'être isolé au milieu de l'antiquité chrétienne. A mesure que nous avancerons dans l'étude des monuments de l'éloquence sacrée, nous entendrons les organes les plus accrédités de la Tradition célébrer de concert la souveraineté spirituelle des papes. Tertullien, Origène, saint Cyprien, saint Pacien, saint Basile, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Jean Chrysostome, saint Optat de Milève, saint Prosper, saint Augustin élèveront la voix l'un après l'autre pour proclamer la juridiction suprême du successeur de saint Pierre. Mais je suis heureux de rencontrer en tête de cette liste de témoins, dont ni le schisme ni l'hérésie ne peuvent récuser l'autorité, le nom d'un évêque des Gaules. Cette initiative dans le témoignage semble fai-

re présager la part qui devait revenir à l'Église de France dans le respect et la défense du Saint-Siège. Il y a de ces missions providentielles qui naissent avec un peuple ou un pays, qui les suivent à travers l'histoire et qu'ils ne peuvent plus méconnaître sans renier avec leur passé ce qui a fait leur grandeur et leur gloire. Lors donc qu'à dix-sept siècles de l'époque que nous étudions, je retrouve le clergé de France au premier rang de ceux qui défendent les droits immortels du Siège apostolique, je ne puis m'empêcher de conclure que l'exemple de saint Irénée n'a pas été perdu pour ses successeurs : ils ont tous noblement gardé les traditions de fidélité et de dévouement que le grand évêque de Lyon leur avait léguées.

Depuis le moment où saint Irénée opposait aux gnostiques la liste des douze premiers successeurs de saint Pierre, comme le canal vivant de la Tradition chrétienne, l'auguste dynastie apostolique a traversé bien des siècles. Deux cent soixante noms sont venus s'ajouter à ceux que citait le contemporain des Éleuthère et des Victor. Et quelle histoire, Messieurs, que celle de ces deux cent soixante-treize hommes qui se sont succédé dans un espace de dix-huit cents années, la veille encore obscurs pour la plupart, et le lendemain les représentants du Christ ici-bas, les gardiens de sa doctrine sur la terre ! Lutter pendant trois siècles avec toutes les puissances de l'ancien monde, sans autre arme que la foi, la résignation, la conscience ; profiter de la victoire achetée au prix du sang pour produire au grand jour de l'histoire l'œuvre préparée lentement dans le silence des catacombes ; fortifier la hiérarchie, définir le dogme, défendre la morale, régler la discipline, fixer la liturgie, opposer à tous les novateurs de l'Orient et de l'Occident cette immutabilité qui ne cède ni ne plie ; puis entreprendre l'éducation de l'Europe, convertir les nations barbares, envoyer des apôtres chez les Gaulois, les Germains, les Anglo-Saxons, les Slaves, les Scandinaves : et, après avoir fondé et organisé la république chrétienne, la gouverner, intervenir avec l'autorité d'une mé-

diation pacifique et acceptée de tous, entre les forts et les faibles, entre les victimes et les oppresseurs; briser le despotisme, d'où qu'il vienne et sous quelque nom qu'il paraisse, en soutenant le droit public et les constitutions sociales; protéger les princes contre la révolte, et les peuples contre la tyrannie; rappeler aux plus puissants monarques, par la parole et au besoin par l'anathème, que les préceptes de l'Évangile n'obligent pas moins les grands que les petits, et qu'il n'est pas plus permis de fouler aux pieds les lois de la morale sur un trône que dans une chaumière; former ainsi la conscience publique, l'éclairer, la développer; d'un côté, prémunir la société chrétienne contre les périls qui la menacent, pousser le cri d'alarme pendant trois siècles en présence de l'islamisme envahisseur; d'un autre côté, fonder ou patronner les universités sur toute l'étendue de l'Europe, travailler incessamment au progrès des sciences, des lettres et des arts, se mettre à la tête de la renaissance des littératures grecque et latine; et enfin, après tant d'efforts et de vicissitudes, se retrouver en face des hérésies et des révolutions modernes, rajeunie, retremmée par l'épreuve, plus grande et plus forte que jamais par ses vertus et par sa faiblesse même: telle est l'histoire dix-neuf fois séculaire de cette dynastie unique au front de laquelle il a plu à Dieu de faire resplendir toutes les gloires divines et humaines, le martyre, l'apostolat, la science, le génie, la sainteté! Et puisque je me suis vu obligé, dans cette leçon de combattre quelques uns de nos frères séparés, laissez-moi, Messieurs, le plaisir de vous rapporter, en terminant, ce qu'a pensé de l'histoire de cette dynastie apostolique, de son passé, de son présent et de son avenir, l'éminent écrivain que l'Angleterre protestante considère de nos jours comme son plus grand historien, le docteur Macaulay :

« L'histoire de l'Eglise catholique romaine relie ensemble les deux grandes époques de la civilisation. Aucune autre institution encore debout ne reporte la pensée à ces temps où la fumée des sacrifices s'échappait du Panthéon, pendant que les léopards et les ti-

gres bondissaient dans l'amphithéâtre Flavien. Les plus fières maisons royales ne datent que d'hier, comparées à cette succession des souverains pontifes, laquelle, par une série non interrompue, remonte du pape qui a sacré Napoléon dans le xix^e siècle au pape qui sacra Pépin dans le viii^e. Mais bien au delà de Pépin, l'auguste dynastie apostolique va se perdre dans la nuit des ères fabuleuses. La république de Venise qui venait après la papauté, en fait d'origine antique, était comparativement moderne. La république de Venise n'est plus et la papauté subsiste. La papauté subsiste, non en état de décadence, non comme une ruine, mais pleine de vie et d'une jeunesse vigoureuse. L'Église catholique envoie jusqu'aux extrémités du monde des missionnaires aussi zélés que ceux qui débarquèrent dans le comté de Kent avec Augustin, des missionnaires osant encore parler aux rois ennemis avec la même assurance que montrait le pape Léon en face d'Attila. Le nombre de ses enfants est plus considérable que dans aucun des siècles antérieurs. Ses acquisitions dans le nouveau monde ont plus que compensé ce qu'elle a perdu dans l'ancien. Sa suprématie spirituelle s'étend sur les vastes contrées situées entre les plaines du Missouri et le cap Horn, contrées qui, avant un siècle, contiendraient probablement une population égale à celle de l'Europe. Les membres de sa communion peuvent certainement s'évaluer à cent cinquante millions, et il est facile d'établir que toutes les autres sectes réunies ne s'élèvent pas à cent vingt millions d'âmes. Aucun signe n'indique que le terme de cette longue souveraineté soit proche. Elle a vu le commencement de tous les gouvernements et de tous les établissements ecclésiastiques qui existent aujourd'hui, et nous n'oserions pas dire qu'elle n'est point destinée à en voir la fin. Elle était grande et respectée avant que les Saxons eussent mis le pied sur le sol de la Grande-Bretagne, avant que les Francs eussent passé le Rhin, quand l'éloquence grecque était florissante à Antioche, quand les idoles étaient encore adorées dans le temple de la Mecque. Elle peut donc être grande et respectée encore alors que quelque voyageur de la Nouvelle-Zélande s'arrêtera au milieu d'une vaste solitude,

contre une arche brisée du pont de Londres, pour dessiner les ruines de Saint-Paul 1. »

Messieurs, je n'irai pas aussi loin que l'historien anglican. Je ne veux pas, comme lui, supposer le cas où, en face de la papauté grande et respectée, quelque voyageur de la Nouvelle-Zélande viendra s'arrêter au milieu d'une vaste solitude, contre une arche brisée du pont de Londres, pour dessiner les ruines de Saint-Paul. Ce coup d'oeil mélancolique, jeté par le grand écrivain sur l'avenir du protestantisme, et qui forme un contraste si frappant avec l'inébranlable confiance de l'église romaine, ne fait naître en nous aucune joie hostile. Nous ne souhaitons, ni que les arches du pont de Londres se brisent, ni que Saint-Paul tombe en ruines. Ce que nous désirons, c'est qu'il arrive un jour où l'étranger, dont parle M. Macaulay, pourra, debout sur le pont de Londres, dessiner le temple de Saint-Paul converti en église catholique. Ce que nous espérons, c'est que les communions séparées du Siège apostolique, comprenant enfin que toute croyance positive, tout reste de vie chrétienne leur échappe peu à peu, se retourneront vers cette Eglise dont saint Irénée disait au 1^{er} siècle : « C'est avec elle que toutes les autres Églises doivent s'accorder dans la foi à cause de sa puissante principauté. »

1 Macaulay. *Revue d'Édimbourg*, extrait traduit par la *Revue Britannique*, 7^e série, t. I, 1841.